



Surveillance biologique des expositions

Définitions et objectifs

La surveillance biologique des expositions :

- consiste à mesurer dans le sang ou l'urine des travailleurs exposés le niveau d'un indicateur biologique d'exposition à une substance chimique.
- permet d'évaluer la quantité de substance ayant réellement pénétré l'organisme.
- est complémentaire de la surveillance des atmosphères. Elle permet d'affiner l'évaluation de l'exposition au poste de travail.



Les résultats sont comparés à des valeurs de référence, ce qui permet d'évaluer le risque pour la santé.

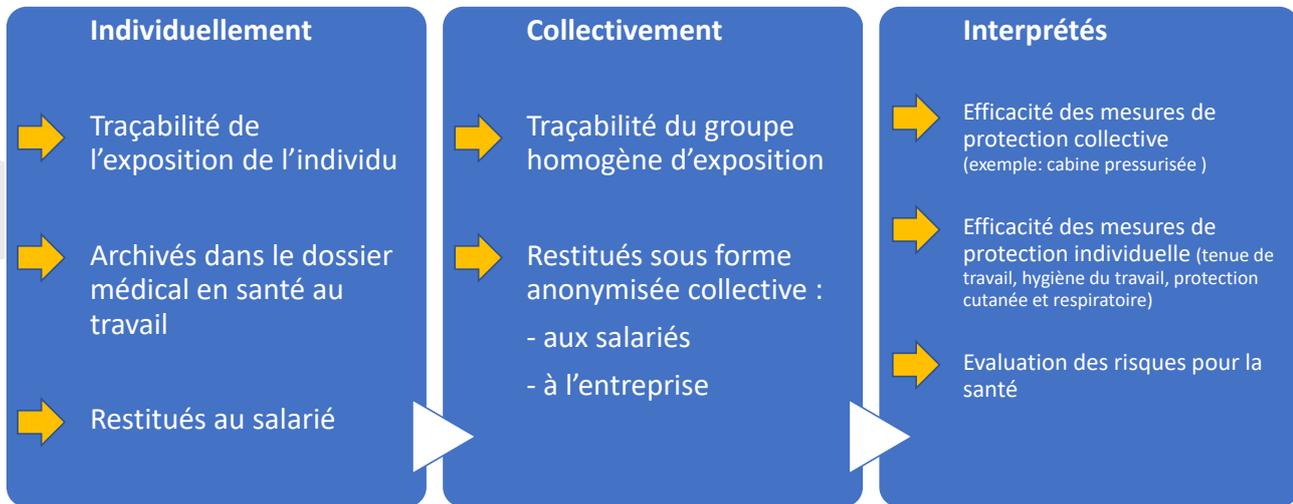
Points d'attention

La surveillance biologique des expositions exige :

- des connaissances scientifiques et la connaissance des risques au poste de travail pour choisir le ou les indicateurs biologiques les plus appropriés (sensibles et spécifiques),
- une prescription par le médecin du travail,
- des méthodes d'analyses validées,
- le respect des modalités de recueil, de transport et de conservation des échantillons sanguins ou urinaires,
- des méthodes de prélèvement simples à mettre en œuvre et acceptables par le travailleur exposé.

Elle ne concerne que certains polluants pour lesquels il existe des IBE validés.

Devenir des résultats



Conditions de prélèvement

Pour ne pas fausser le prélèvement :

- après la douche
- en tenue de ville
- respecter le moment de la prescription selon le protocole (exemple : début de poste, fin de poste, fin de semaine d'activité exposante, fin de chantier)